DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-090
Avenant n°1 au contrat d'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie (relatif à la création d'une épicerie à Luë)

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 10/06/2025
Secrétaire de séance : Frédéric DARMAGNAC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline.

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. MINIOT Dominique, M. DIAZ Manuel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULES Éric, M. LAINE Fabien donne procuration à Mme FANARI Jacqueline.

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. LAINE Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-090-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Rapporteur : Marie-Françoise NADAU

Par délibération 2024-118, la Communauté des Communes des Grands Lacs a autorisé la Présidente à signer une convention avec la CCI des Landes pour accompagner la commune dans son projet d'ouverture d'une épicerie dans l'ancienne poste du village.

La convention signée ne permet pas de régler les prestations réalisées par la CCI. En effet, la Trésorerie souhaite la réécriture de l'article 5 « Conditions de paiement et modalités de règlement ».

L'article initial prévoyait un versement à signature, à titre d'acompte, ce qui n'est pas autorisé par la DGFIP.

Dès lors il est proposé de revoir l'article 5 susmentionnée ainsi que l'article 4 « Délais, intervenant et rémunération du prestataire de service ».

La rédaction suivante est proposée :

Article 4 – Délais, intervenants et rémunération du prestataire de service

4.1) La durée de la convention était initialement fixée pour un an jusqu'au 15 avril 2025. L'échéance est repoussée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 5 –Conditions de paiement et modalités de règlement

5.1) Une somme de 50% sera versée à la CCI après réalisation des phases 1 et 2 de la mission. Le solde sera versé après réalisation de la phase 3.

➢ Vu la délibération n°2024-118 du 16 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications apportées au contrat d'accompagnement de la CCI pour la réalisation d'une épicerie à Luë.
- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 au contrat et annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-090-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025